

CIRCULAIRE 057-22

17 mai 2022

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS INSCRITS
SUR TAUX D'INTÉRÊT RÉGLÉS EN ESPÈCES**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces et les options sur contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Mois d'échéance	Limite de positions du mois d'échéance en cours	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats BAX et les options sur les contrats BAX	juin 2022	48 415	2022-06-01
Les contrats BAX et les options sur les contrats BAX	juillet 2022	48 415	2022-06-01
Les contrats BAX et les options sur les contrats BAX	mai 2022	48 415	2022-06-01
Les contrats CRA	mars 2022	48 415	2022-06-01

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.